

**Rectorat de l'académie de Créteil  
Division des Personnels Enseignants  
DPE2**

Créteil, le 3 mars 2021

Affaire suivie par :  
Camille LAMARQUE  
Tél : 01 57 02 61 28  
Mél : ce.dpe2@ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
www.ac-creteil.fr

à

Mesdames et messieurs les proviseurs de lycées,  
Mesdames et messieurs les proviseurs de lycées  
professionnels,  
Monsieur le proviseur responsable de l'unité  
pénitentiaire régionale,  
Mesdames et messieurs les principaux de  
collèges,  
Mesdames et monsieur les directeurs d'EREA,  
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO,  
Madame la cheffe du service académique  
d'information et d'orientation,

**Pour attribution**

Mesdames et monsieur les inspecteurs  
d'académie - directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale de Seine-et-  
Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,  
Mesdames et messieurs les IA-IPR,  
Mesdames et messieurs les IEN ET-EG,

**Pour information**

**AFFICHAGE OBLIGATOIRE**

**Circulaire n°2021-028**

**Objet : Affectation des agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignant, de conseiller principal d'éducation et de psychologue de l'éducation nationale du 2<sup>nd</sup> degré à la rentrée scolaire 2021**

**PJ : 2 annexes**

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2021, les agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignant, de conseiller principal d'éducation ou de psychologue de l'éducation nationale du 2<sup>nd</sup> degré au sein de votre établissement, sont invités à formuler des vœux d'affectation et à les valider par voie informatique selon la procédure détaillée dans la présente circulaire.

## I – CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CAMPAGNE DE VOEUX

**Les personnels sous contrat à durée indéterminée (CDI)** doivent *impérativement* émettre des vœux d'affectation pour la rentrée 2021 ;

**Les personnels sous contrat à durée déterminée (CDD) ayant eu une affectation entre le 1<sup>er</sup> février 2021 et le 05 mars 2021** sont expressément invités à participer à la présente campagne ;

Les personnels sous contrat à durée déterminée (CDD) n'étant pas en fonctions entre le 1<sup>er</sup> février 2021 et le 05 mars 2021, ne pourront malheureusement pas émettre de vœux. Il vous appartiendra d'émettre votre avis sur la manière de servir de ces agents en utilisant le formulaire joint en annexe 2.

**NOTA BENE : Tous les agents, CDI et CDD, pouvant participer à cette campagne et qui n'auront pas exprimé de vœux d'affectation, se verront attribuer par défaut un vœu « tout poste dans l'académie ».**

## II – SAISIE ET VALIDATION : LILMAC/ARCOVAL

### A) Saisie des vœux

L'application **LILMAC** dédiée à la saisie des vœux par les agents contractuels sera ouverte du **lundi 8 mars 2021 au dimanche 21 mars 2021 inclus.**

Les connexions s'effectueront via les liens suivants au choix :

- utilisateur : <https://portail.ac-creteil.fr/lilmac/Lilmac>
- application CONCRET : <https://externet.ac-creteil.fr>

Les agents pourront formuler **au maximum 12 vœux de préférence** d'affectation pour la rentrée 2021.

Par ailleurs, ceux-ci ont la possibilité de formuler des vœux de différents types afin d'exprimer leurs préférences le plus largement possible :

- Etablissement (ETB) ;
- Commune (COM) ;
- Groupement de communes (GEO) ;
- Département (DPT).

Une liste des codes associés à chaque département, commune et groupement de communes (vœux COM, GEO et DEP) est jointe en annexe 1.

### B) Validation des vœux

L'application **ARCOVAL**, dédiée à la validation des vœux des agents contractuels, sera ouverte du **lundi 29 mars 2021 au mercredi 28 mai 2021 inclus.** Cette application est disponible via le portail ARENA.

La campagne ARCOVAL se déroule en 4 phases selon le calendrier suivant :

|  |   |
|--|---|
| <b>Du lundi 8 mars 2021 au dimanche 21 mars 2021</b>                   | <b>Campagne LILMAC</b><br>Saisie par les agents des vœux d'affectation pour l'année scolaire 2021-2022  |
| <b>Du lundi 29 mars 2021 au jeudi 8 avril 2021</b>                     | <b>Campagne ARCOVAL (phase 1)</b><br>Saisie par les chefs d'établissement de leur avis concernant la manière de servir<br>+ <i>entretiens si avis défavorable</i> |
| <b>Du lundi 12 avril 2021 au mardi 27 avril 2021</b>                   | <b>Campagne ARCOVAL (phase 2)</b><br>Lecture et validation par les agents des accusés de réception de leurs vœux<br>+ <i>éventuelles contestations</i>            |
| <i>Du jeudi 29 avril au jeudi 5 mai 2021<br/>(si avis défavorable)</i> | <b>Campagne ARCOVAL (phase 3)</b><br><i>Consultation des contestations par les chefs d'établissement</i>  |
| <b>Du lundi 10 mai au dimanche 30 mai 2021</b>                         | <b>Campagne ARCOVAL (phase 4)</b><br>Saisie des avis par le corps d'inspection  |
| <b>A partir du 17 juillet 2021</b>                                     | Consultation des résultats d'affectation sur <b>affect.ac-creteil.fr</b><br><i>ou sur l'application CONCRET</i>   |

### C) Entretiens et contestations

J'attire votre attention sur le fait que **tout avis défavorable porté par le chef d'établissement sur la reconduction d'un agent contractuel doit obligatoirement faire l'objet d'un entretien préalable avec l'intéressé.** Cet entretien devra donc, le cas échéant, être mené avant le jeudi 8 avril 2021. La date de cet entretien sera précisée dans l'avis porté sur la manière de servir.

En outre, les agents ont la possibilité de contester cet avis lors de la phase 2. Le cas échéant, les contestations devront être présentées sous forme de courrier adressé au recteur d'académie sous couvert du chef d'établissement, daté et signé (nom, prénom et paraphe), en format PDF, et devront être téléchargées sur l'application ARCOVAL.

Je précise que seul l'avis du chef d'établissement peut être contesté.

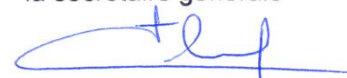
### D) Aspects techniques

Il est recommandé aux agents de se connecter en utilisant exclusivement le navigateur Mozilla et de ne pas utiliser de caractères spéciaux ni de lettres accentuées dans leur mot de passe.

**En cas de problème de connexion aux applications,** les agents doivent solliciter le secrétariat de l'établissement pour envoi d'un ticket PASS auprès de la plateforme d'assistance informatique rectorale.

Je tiens à préciser qu'aucune formulation de vœux sous format papier ou intervenant hors période de campagne, ne pourra être prise en compte.

Pour le Recteur et par délégation  
la secrétaire générale



Sylvie THIRARD